



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.2018 – édition du  
08/11/2018**





PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes

-Services du cabinet-

Bureau de la représentation de l'État  
Pôle représentation et  
distinctions honorifiques

## ARRETE

**portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,  
des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 14 juillet 2018**

\*\*\*\*

### LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

VU le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports modifiant le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 ;

VU l'arrêté de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports;

VU l'avis du 21 juin 2018 de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports dans la limite du contingent annuel notifié par la ministre des sports.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – au titre de la promotion du 14 juillet 2018, la médaille d'honneur de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze, est décernée à :

- M. AÏT-YALLA Kadda domicilié à VILLENEUVE-LOUBET
- M. ASTESANO Georges domicilié à NICE
- Mme. AYED née OUALDI Basma domiciliée à NICE
- M. BROCHE Alain domicilié à LA GAUDE
- M. CALCAGNO Jean-Claude domicilié à ANTIBES
- M. COUDERC Laurent domicilié à NICE
- M. CRISTINA Vito domicilié à NICE
- Mme. CUPIT Nathalie domiciliée à NICE
- M. FERRACCI-SARNIGUET Ange domicilié à LA GAUDE
- M. FILIPPINI Sébastien domicilié à NICE
- Mme. FLORENT née XALLE Christelle domiciliée à NICE
- M. GAGLIARDI Joseph domicilié à MENTON
- Mme. GAHAMA Marina domiciliée à SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE
- M. GAUDIN Michel domicilié à LA COLLE-SUR-LOUP
- M. GIUGIA Michel domicilié à NICE
- M. GUILLOT Gilles domicilié à ASPREMONT
- M. HADDAD Yacine domicilié à NICE
- M. JOUGLAS Antony domicilié à NICE
- M. LAUBU Emmanuel domicilié à SAINT-JEANNET
- M. MANUGUERRA Jean-Jacques domicilié à NICE
- M. MASANTE Patrice domicilié à L'ESCARENE
- Mme. MAZZONI Caroline domiciliée à SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE
- M. MICHEL André domicilié à VILLENEUVE-LOUBET
- M. MINEI Régis domicilié à LA COLLE-SUR-LOUP
- M. NAGHMOUCHI Chaouki domicilié à NICE
- M. PEIRONE Arcangelo domicilié à LA COLLE-SUR-LOUP
- M. PROVINI Jacques domicilié à MANDELIEU-LA-NAPOULE
- M. PRUDHOMME Philippe domicilié à CAGNES-SUR-MER

- M. ROASIO Florent domicilié à NICE
- M. ROUS Patrice domicilié à SAINT-LAURENT-DU-VAR
- M. SCHEMBRI Pierre domicilié à VILLENEUVE-LOUBET
- Mme. SEITOUR née TERRICHE Sabrina domiciliée à NICE
- Mme. SINACOLA Patricia domiciliée à VILLENEUVE-LOUBET
- M. STRINA Arnaud domicilié à CARROS
- M. TAILLEME Patrick domicilié à SAINT-LAURENT-DU-VAR
- Mme. TRUNTSCHKA née POUTRAIN Carole domiciliée à SAINT-LAURENT-DU-VAR
- M. VINCENT Rémi domicilié à NICE

**Article 2** – au titre de la promotion du 14 juillet 2018, la lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

- Mme. ARCHIMBAUD LUTHUN Eliane domiciliée à LA COLLE-SUR-LOUP
- Mme. CIARLO née CACCIA Armelle domiciliée à VILLENEUVE-LOUBET
- M. DARMON David-André domicilié à NICE
- M. KASPARIAN Marc domicilié à NICE
- Mme. MICHON Alexandra domiciliée à SAINT-LAURENT-DU-VAR
- M. SOUFFLET Aymeric domicilié à NICE
- M. THOUVENOT Gilbert domicilié à NICE
- M. VERLAY Alain domicilié à BREIL-SUR-ROYA

**Article 3** – la secrétaire générale et le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à Nice, le **29 JUIN 2018**

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet  
CAB-A 3952

Jean-Gabriel DELACROY

S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Medaille Bronze Jeunesse Sports .....	2
Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.2018.....	2

Index Alphabétique

Medaille Bronze J.S.E.A 14.07.2018.....	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2